



COMMUNICATION

Le conseil régional prévoit de subventionner, à partir de l'année prochaine, les investissements de collectivités et d'associations dans la création ou l'aménagement de centres dédiés au télétravail ou au « co-working ».

L'Ile-de-France va se mettre au télétravail

Question télétravail, la France n'est pas en pointe. Loin de là, même, puisqu'elle ne compte que de 8 à 10 % de télétravailleurs, contre le double en moyenne en Europe, et souvent plus dans certains pays (Suède, Etats-Unis, Corée...). Une récente initiative de la région capitale pourrait toutefois faire bouger les choses. L'Ile-de-France vient en effet d'adopter un rapport-cadre sur le développement numérique de son territoire qui prévoit, entre autres, un soutien à la création de télécentres et de lieux de « co-working ». Les premiers sont des sites classiquement dédiés au télétravail avec l'équipement informatique nécessaire. Les seconds visent à faire cohabiter dans un même lieu des télétravailleurs, surtout indépendants, mais sur une thématique proche. Plusieurs espaces de travail de ce type ont commencé à voir le jour.

1,3 million d'euros par an

Cinq ans après une idée émise par la Datar, le conseil régional veut passer à une autre échelle. Il va mobiliser 1,3 million d'euros par an, dès l'année prochaine, en vue de soutenir collectivités et/ou associations désirant créer ou aménager de tels centres. Les aides aux dépenses d'investissement seront plafonnées à 50 % du montant total et dans la limite de 200.000 euros par projet. Un même plafond est prévu pour les dépenses en équipements informatiques, soit 3.000 euros par poste de travail.

Les promoteurs de l'initiative francilienne sont persuadés que les spécificités de l'Ile-de-France se



Ouvert depuis quatre ans à Paris, La Cantine est l'un de ces espaces de travail collaboratif qui permettent de mutualiser les moyens.

prêtent au développement de cette forme d'organisation de travail et « en font un excellent territoire d'expérimentation ». En raison notamment de l'importante population de travailleurs en itinérance qui écument chaque jour la région et se posent au hasard des disponibilités locales pour se connecter.

Selon Jean-Baptiste Roger, conseiller pour le numérique du président de la région, « on estime le nombre de ces « sans bureau fixe » entre 15.000 et 20.000, uniquement dans la capitale ». De tels sites, à l'image du lieu expérimental parisien La Cantine, ouvert depuis quatre ans, réduiraient non seulement

la précarité de ces itinérants mais permettraient aussi de diminuer les déplacements dans la région.

10 à 15 centres en 2012

Avec l'installation de ces centres – de 10 à 15 envisagés dès l'année prochaine –, les élus franciliens espèrent « donner envie » aux collectivités locales, les plus intéressées, telle la Seine-et-Marne, mais aussi aux grandes entreprises, et

« On estime le nombre des travailleurs « sans bureau fixe » entre 15.000 et 20.000, uniquement dans la capitale. »

JEAN-BAPTISTE ROGER,
CONSEILLER POUR LE NUMÉRIQUE

ainsi amplifier un mouvement d'adhésion naissant. « Car nous sommes encore loin des Hollandais, déjà dans une démarche de l'après-pétrole », relativise Jean-Baptiste Roger. Willem de Yager, directeur de la fondation hollandaise TelewerkForumHNW, qui s'exprimait récemment au 3^e forum du télétravail de Murat, révèle que 250 « Smart Work Centers » sont implantés ou en cours d'implantation autour des grandes villes néerlandaises, où le télétravail est déjà largement répandu (27 % de la population active). Selon la Caisse des Dépôts, les besoins prévisibles de la région parisienne seraient de 50 à 70 centres.

PHILIPPE MOREAU

Les régions du Massif central veulent mieux structurer l'offre

Ces territoires handicapés par leur enclavement et leur retard industriel sont bien équipés en télécentres. Le télétravail y constitue un outil propice à l'accueil de nouvelles populations.

« L'enjeu est avant tout démographique », insiste Bernard Delcros, président de la communauté de communes de Murat, une petite agglomération de 6.000 habitants au cœur du Cantal. A la différence des concentrations urbaines où l'on recherche en priorité à soulager les déplacements, ici, dans ces territoires enclavés ou désertifiés, si les élus s'activent tant en faveur du télétravail, c'est d'abord parce qu'il peut attirer des populations nouvelles. D'où la multiplication des initiatives, du Puy-de-Dôme à la Lozère, en passant par le Cantal ou le Lot. Celle de Murat est sans doute la plus emblématique. C'est ici qu'un premier télécentre est créé en 2007. Cinq ans plus tard, le succès est au rendez-vous. Succès relatif, certes, « mais à l'échelle de notre petite agglomération une quinzaine de télétravailleurs qui s'installent, c'est une quinzaine de foyers supplémentaires », s'enthousiasme Bernard Delcros. Plus que l'offre en locaux et informatique, c'est l'action d'accompagnement incessante des télétravailleurs (contacts, parrainage, formation, hébergement, etc.) par la communauté de communes qui a assuré le succès de l'expérience. Un dispositif, il est vrai, très largement subventionné par l'Europe, l'Etat et les collectivités. Quoi qu'il en soit Murat fait aujourd'hui figure de vitrine du télétravail dans les territoires ruraux. Au télécentre se sont aussi greffées des formations – le seul centre agréé en France – auxquelles se sont déjà inscrites plusieurs centaines de personnes, travailleurs indépendants, salariés, puis de plus en plus DRH et responsables de collectivité. Et depuis 2009, un forum du télétravail attire

chaque année de plus en plus de curieux de la France entière.

Intégration croissante

Parallèlement, les télécentres ont fleuri dans le Massif central : on en compte 26 sur les 38 recensés en France. Produits d'appels développés parfois de façon anarchique, ils devraient désormais illustrer une politique mieux coordonnée des élus. Outre l'intégration croissante de cette forme de travail dans leur propre organisation, les collectivités cherchent à réussir un maillage du territoire qui corresponde davantage aux besoins et perspectives de développement.

C'est le cas de l'expérimentation qui vient de démarrer au carrefour de l'Aveyron, du Cantal et du Lot. Elle va mobiliser entreprises, services publics, organismes consulaires, organisations patronales et collectivités. « Chacun de ces acteurs est invité à réfléchir comment elle peut résoudre des problématiques locales, comme l'emploi des conjoints d'exploitants agricoles », explique Pascal Rassat, du cabinet toulousain Citica. Le projet consiste à s'appuyer sur les deux télécentres d'Aurillac et de Montmurat dans le Cantal, puis d'en créer deux nouveaux à Decazeville et Figeac en les installant dans des pépinières d'entreprises ou des maisons de l'emploi. Il s'agit aussi de prospecter les entreprises et les services publics susceptibles de faire travailler dans ces structures leurs salariés ou agents souhaitant gagner un meilleur confort de vie. L'expérimentation vise encore à structurer l'offre des télétravailleurs, la mettre en réseau et la valoriser sous la forme, par exemple, d'une place de marché virtuelle.

PH.M. ET CHRISTIANE WANAVERBEQ
À BERGERAC

26

C'est le nombre de télécentres dans le Massif central. La France en compte 38.